

Verdict des procès fictif (4/4): La croissance prend perpète pour «crime contre l'humanité»

Vincent Maendly

6–8 minutes

Le jury envoie à l'ombre pour toujours un «escroc», «addict aux énergies fossiles», source de maux planétaires. La défense dénonce la partialité de la Cour.



Publié: 09.11.2023, 13h08



LOU POWELS, étudiante en illustration à la HEAD-GENÈVE.

«C'est peut-être la dernière fois que je peux m'exprimer. J'avais

confiance dans la justice impartiale, mais je me suis retrouvée dans une arène politique. La messe était dite.» Prenant la parole en dernier samedi soir, la croissance s'est montrée résignée. Le tribunal populaire allait sûrement la condamner. Il avait peu avant [embastillé la voiture](#), probable complice déférée séparément. Le jury du Palais de Rumine a manifesté plusieurs fois au cours de l'audience une certaine hostilité envers cette ultime accusée.

Le verdict tombe quelques minutes plus tard: la croissance est en effet reconnue coupable d'«escroquerie» et de «crime contre l'humanité». Elle écope de la prison à vie, assortie d'une mesure thérapeutique dite «de sobriété».

Pour faire face à ses juges, l'accusée protéiforme a choisi de se présenter sous les traits de Vincent Subilia, directeur de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, l'un de ses innombrables et impeccables avatars. Bien peignée, le verbe haut et le sourire en coin, la croissance a commencé par décliner son identité: naissance au début du XIX^e siècle, «avec l'industrialisation», son domicile est «dans le cœur de toutes les femmes et de tous les hommes qui aspirent à la prospérité».

Ni aveu ni repentir

Le ton était donné. Ni aveux ni repentir: l'accusée, défendue par l'avocate Miriam Mazou, s'est érigée en bienfaitrice. Elle a ainsi «sorti des populations entières de l'extrême pauvreté». «En deux siècles, l'espérance de vie a augmenté de plus de quarante ans, a quasi doublé», a-t-elle répété. Le produit intérieur brut, en tant qu'outil de mesure, est certes «imparfait, mais il est perfectible, on peut le réinventer: il existe d'ailleurs le

PIB Vert». «Vous dites que la croissance doit devenir durable et se verdir. Vous n'êtes pas jugée pour l'avenir, mais pour le passé», recadre le président du tribunal, Christian Bettex.

«Par essence, je n'ai pas vocation à cesser de croître. À l'image du vélo: quand on cesse de pédaler, on chute.»

La croissance

«Quand allez-vous cesser de croître, dans les pays occidentaux?» attaque la procureure Marie-Pomme Moinat.

«Par essence, je n'ai pas vocation à cesser de croître. À l'image du vélo: quand on cesse de pédaler, on chute.» Là encore, l'accusée estime culotté qu'on la pointe du doigt: «Vouloir la fin de la croissance, cela heurterait nombre de pays qui y aspirent. C'est se tromper de cible. Ce n'est pas la croissance qu'il faut blâmer, mais l'usage qui est fait de celle-ci, elle doit être mieux canalisée.»

Si la croissance avait réponse à tout, elle n'est pas sortie indemne du défilé des témoins à charge. La directrice du Centre social protestant [Bastienne Joerchel](#) décrira, elle, l'augmentation du taux de pauvreté ces dernières années en Suisse, les inégalités qui se creusent. L'économiste de l'UNIL Christian Arnsperger dépeint quant à lui l'accusée comme «au mieux une béquille qui a permis d'atteindre collectivement les seuils de satisfaction des besoins de base». Lesquels sont depuis longtemps dépassés, l'excédent n'étant qu'«un gaspillage collectif destiné à remplir notre vide culturel. On a la capacité et même le devoir de décroître. On doit retourner à l'intérieur des limites planétaires, et y demeurer pour le restant de l'humanité.»

Découplage questionné

Questionnée par le Ministère public, [la chercheuse de l'UNIL](#)

[Julia Steinberger](#), coautrice du dernier rapport du GIEC, relève quant à elle la corrélation forte «entre la croissance du PIB, des activités économiques, et les émissions de CO₂». La décroissance n'est pas la seule piste que la scientifique évoque: il y a aussi celle, moins prometteuse dit-elle, des technologies alternatives. La défense s'infiltré dans la brèche. «Dans certains pays, on observe un découplage entre les émissions de CO₂, en baisse, et la croissance», pointe M^e Miriam Mazou. «Oui, mais ce sont ceux qui étaient déjà dans une surconsommation et le découplage se fait à un rythme si lent et timide qu'il est insuffisant», rétorque Julia Steinberger.

«La croissance ne peut que nous mener à la faillite. Un avenir sombre ou nous croulerons sous nos propres déchets et subirons les pénuries.»

M^e Marie-Pomme Moinat, procureure

Cité comme témoin de la défense, le CEO de Genève Aéroport, André Schneider, vient à la barre pour dépeindre un avenir de l'aviation décarboné grâce aux nouvelles technologies, mais le jury ne semble guère y croire. L'un de ses membres se révolte: «Trois témoins à charge, dont deux de la même faculté? Est-ce un simulacre de justice?» «Un noyautage idéologique indigne», abonde en retour la croissance.

«Déclin de la biodiversité, pollution, écocide, esclavage moderne», liste la procureure Moinat dans son long réquisitoire. L'accusée, «addict aux énergies fossiles au point de choisir comme avocate M^e Mazou», ne lutte plus contre la pauvreté, «mais sert à enrichir les 5% de personnes les plus riches. La croissance ne peut que nous mener à la faillite. Un avenir sombre ou nous croulerons sous nos propres déchets et

subirons les pénuries.»

Bouc émissaire

Alors, a-t-elle escroqué son monde? Juridiquement, il faut qu'il y ait tromperie et astuce. «Il n'y a ni l'un ni l'autre», défend M^e Mazou. «Depuis 1972 et [le rapport Meadows](#) (ndlr: sur les *limites de la croissance dans un monde fini*), la situation est connue des décideurs politiques. La croissance n'a jamais eu d'intention coupable.»

La défense plaide l'acquittement: «La croissance est innocente. Faisons notre mea culpa. Nous sommes les responsables de la situation!» Le jury ne l'entendra pas de cette oreille. Et Vincent Subilia de tendre ses poignets vers le juge Bettex à l'énoncé du verdict. Pour que soit menottée à jamais la main invisible du marché.

Vincent Maendly est journaliste à la rubrique vaudoise depuis 2006, comme localier à Yverdon-les-Bains et Nyon, avant de se spécialiser dès 2017 dans la politique cantonale. Il est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Lausanne.